ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 12 / 10 / 2025 à 02:49

Date de publication : mercredi 17 septembre 2025 à 11:22

Type : Constitution SAS

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

OHMDAA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 24, Allée des Amandiers

26200 MONTELIMAR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTELIMAR (26) du 3 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : OHMDAA

Siège : 24, allée des Amandiers 26200 MONTELIMAR

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

– la prise de participation directe ou indirecte dans tous types de sociétés par voie de créations, apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, prises en gestion ou autrement ;

– la gestion, pour son propre compte, de participations et de portefeuilles de titres mobiliers par voie d'achat, d'échange ou de cession ;

– toutes prestations de services et de conseils, notamment en matière financières, de gestion de participations, de direction et de stratégie tant au profit et à destination

des sociétés et entreprises liées à la Société que de tiers ainsi que l'exercice de mandats sociaux au sein de ces entités ;

– l'acquisition, la détention et l'administration ou l'exploitation de tout bien immobilier, à caractère professionnel ou non, assortie le cas échéant, de prestations de services associées ;

– l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus ; et,

– plus généralement, toutes opérations ou activités de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser l'expansion ou le développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à un associé, un ascendant, descendant ou conjoint marié ou soumis à un pacte civil de solidarité d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier Xavier Anicet DESMOLES demeurant à MONTELIMAR (26200), 24, allée des Amandiers

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

POUR AVIS

Le Président

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/74fe6f6a-ebae-4e96-97c6-afae5129655b-form-instance